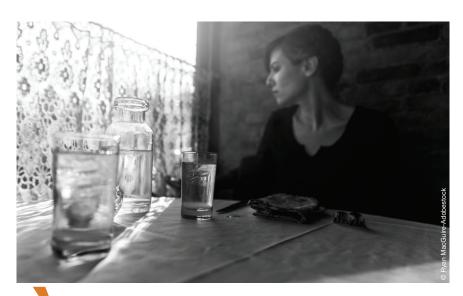


Confinement: violences à huis-clos



l'occasion d'événements récents conduisant à des confinements (l'ouragan Katrina aux États-Unis, les feux de forêts en Australie), une augmentation des violences conjugales a été observée. Concernant la crise du Covid-19, des commissariats de la province chinoise du Hubei ont enregistré un triplement des plaintes pour violences intrafamiliales.

En France, les clignotants sont activés. Le huis-clos imposé par le confinement maintient un climat de tension ininterrompu dans les foyers où les violences préexistaient, mais pas seulement. La situation actuelle est propice à leur amplification, particulièrement à l'encontre des femmes et/ou des enfants. Les collectifs de défense des droits des femmes ont alerté les pouvoirs publics sur les risques d'aug-

mentation des violences conjugales, et leurs craintes ont malheureusement été confirmées par le ministre de l'Intérieur : après 10 jours de « restez chez-vous », les violences conjugales ont augmenté de 32 % en zone gendarmerie et de 36 % dans la zone de la Préfecture de police de Paris.

La situation inédite que nous connaissons conduit à une adaptation des pratiques. Si les victimes

pouvaient trouver un créneau d'appel aux services de protection au moment où le conjoint violent s'absentait du domicile, cela n'est plus possible. Le ministère de l'Intérieur a donc annoncé la mise en place d'un dispositif d'alerte dans les pharmacies, où les femmes sont susceptibles se rendre sans leur conjoint.

Les centres d'hébergement ont du mal à accueillir de nouvelles personnes. À Paris, par exemple, la mairie a donc pris l'initiative de libérer des logements pour les victimes de violences conjugales. Dans cette situation inédite, tout le monde doit donc être aux aguets. La présence des voisins peut faciliter l'aide apportée aux victimes potentielles. Il est aussi important de prendre régulièrement des nouvelles des personnes pouvant subir des violences.

Quand la crise sera dernière nous, il faudra encore renforcer la lutte pour l'égalité femme-homme, particulièrement dans le domaine de l'éducation, premier levier de prévention. Notre ministère devra renforcer les modules de formation pour permettre aux personnels de l'Éducation nationale de mieux sensibiliser les élèves.

Rémy Sirvent

ALERTES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Violences sexistes et sexuelles :

arretonslesviolences.gouv.fr (plateforme en ligne 24 h/24 h) **3919 :** Violence Femmes info **119 :** Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger



